

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES TENUE LE MERCREDI 19 OCTOBRE 2022 À 19 H À LA SALLE MISTASSINI DU CENTRE ADMINISTRATIF DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES, SIS AU 596, 4^E RUE À CHIBOUGAMAU ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES ADMINISTRATEURS SUIVANTS :

Madame Jacynthe Allaire (poste 2) – *présidente*
Madame Jessica Goulet (poste 1) – *vice-présidente*
Madame Anny Perron (poste 6)
Madame Gisèle Touré (poste 8)
Monsieur Sabin Fortin (poste 9)
Madame Bianca Tremblay (poste 10)
Madame Marie-Claude Brousseau (poste 11)
Madame Guylaine Fortin (poste 14)

TOUS MEMBRES ET FORMANT QUORUM

PARTICIPATION DE :

Monsieur Michel Laplace, directeur général et directeur du Service des ressources matérielles
Madame Esther Levasseur, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières et informatiques
Madame Lyne Grenier, secrétaire générale (représentante du personnel d'encadrement, sans droit de vote, selon l'article 167.1 de la Loi sur l'instruction publique)

SONT ABSENTES :

Madame Julie Néron (poste 7)
Madame Elizabeth Renaud (poste 13)

**Vérification
du quorum
et ouverture
de la séance**

RÉSOLUTION CA-0194-22

CONSIDÉRANT que la secrétaire générale a constaté le quorum;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jessica Goulet **ET RÉSOLU** de procéder à l'ouverture de la séance, il est 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Visioconfé-
rence ou
séance
virtuelle par
TEAMS**

RÉSOLUTION CA-0195-22

CONSIDÉRANT que les administrateurs sont répartis sur l'ensemble du territoire du Centre de services scolaire de la Baie-James;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Gisèle Touré **ET RÉSOLU** que la séance se déroule de façon virtuelle par TEAMS **et** par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Adoption de
l'ordre
du jour**

RÉSOLUTION CA-0196-22

IL EST PROPOSÉ PAR madame Anny Perron **ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance;
2. Visioconférence ou séance virtuelle par TEAMS;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Période de questions;
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 août 2022;
6. Démission d'un administrateur (poste 4);
7. Nomination à la vice-présidence du conseil d'administration (LIP, art. 155 et 157);
8. Approbation du budget du Centre de formation professionnelle de la Baie-James;
9. Demande d'autorisation au MEQ pour l'acquisition d'une résidence dans le secteur de Radisson;
10. Régime d'emprunts par marge de crédit – adoption;
11. Sécurité de l'information – nomination d'un coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI);
12. Politique relative aux frais de déplacement – amendement;
13. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique;
14. Formation du comité de vérification – modification;
15. Formation du comité de gouvernance et d'éthique - modification;
16. Formation du comité des ressources humaines – modification;
17. Rapport du comité des ressources humaines;
18. Politique relative à la reconnaissance du personnel – adoption;
19. Rapport de la direction générale;
20. Clientèle officielle 2022-2023 - présentation;
21. Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) – suivi des travaux;
22. Réussite des élèves en formation générale des jeunes (FGJ) – présentation;
23. Correspondance;
24. Comité de parents;
25. Divers;
 - 25.1.
 - 25.2.
26. Période de questions;
27. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 4 – PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

**Adoption du
procès-
verbal de la
séance
ordinaire du
31 août 2022**

RÉSOLUTION CA-0197-22

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sabin Fortin **ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 août 2022, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Démission
d'un
adminis-
trateur
(poste 4)**

RÉSOLUTION CA-0198-22

CONSIDÉRANT la lettre de démission de Mme Geneviève Huard, reçue au secrétariat général le 27 septembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de constater la vacance au *Poste 4 – Membre parent d'un élève – District # 4 – Matagami*, à compter de cette date;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Guylaine Fortin **ET RÉSOLU** que le conseil d'administration accepte la démission de Mme Geneviève Huard, effective à compter du 27 septembre 2022.

ET procède au comblement de ce poste, en vertu de l'article 175.10 de la Loi sur l'instruction publique, et ce, dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Nomination
à la vice-
présidence
du conseil
d'adminis-
tration (LIP,
art. 155 et
157)**

RÉSOLUTION CA-0199-22

CONSIDÉRANT la résolution CA-0198-22 adoptée le 19 octobre 2022;

CONSIDÉRANT la démission de Mme Geneviève Huard, effective le 27 septembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer, parmi les membres siégeant à titre de parent d'un élève, un vice-président ou une vice-présidente;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Anny Perron **ET RÉSOLU** que le conseil d'administration nomme Mme Jessica Goulet, vice-présidente du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Approbation
du budget du
Centre de
formation
profession-
nelle de la
Baie-James**

RÉSOLUTION CA-0200-22

CONSIDÉRANT l'application de l'article 62 de la Loi sur l'instruction publique où les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle sont suspendus pour l'année scolaire 2022-2023 et qu'ils sont exercés par la directrice du Centre;

CONSIDÉRANT que la direction du Centre de formation professionnelle de la Baie-James a les pouvoirs d'adopter son budget 2022-2023, et ce, en conformité avec les crédits qui lui ont été alloués par le Centre de services scolaire de la Baie-James;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et de la directrice du Service des ressources financières d'approuver le budget du centre;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sabin Fortin **ET RÉSOLU** que le conseil d'administration approuve le budget du Centre de formation professionnelle de la Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Demande
d'autorisation au MEQ
pour
l'acquisition
d'une
résidence
dans le
secteur de
Radisson**

RÉSOLUTION CA-0201-22

CONSIDÉRANT l'incendie de la résidence, sise au 99 rue Iberville à Radisson;

CONSIDÉRANT le règlement de l'assureur et l'analyse des enjeux financiers;

CONSIDÉRANT les besoins confirmés par le Service des ressources humaines et la direction de l'école Jacques-Rousseau;

CONSIDÉRANT l'article 272 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT le projet d'acquérir une nouvelle résidence dans le secteur de Radisson;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Guylaine Fortin **ET RÉSOLU** que le conseil d'administration autorise le Centre de services scolaire de la Baie-James à présenter au ministère de l'Éducation du Québec, une demande d'autorisation pour l'acquisition d'une résidence dans le secteur de Radisson, en remplacement du bâtiment incendié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Régime
d'emprunts
par marge
de crédit –
adoption**

RÉSOLUTION CA-0202-22

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire de la Baie-James souhaite instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer la part subventionnée, par le ministre de l'Éducation, de ses projets d'investissement, notamment les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (les « Projets »);

CONSIDÉRANT que le montant et l'échéance des emprunts à contracter en vertu de ce régime d'emprunts ne devra pas excéder les montants autorisés de temps à autre par le ministre de l'Éducation, conformément à la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3) et à la Loi sur l'administration financière pour ces Projets;

CONSIDÉRANT que les Projets seront financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

CONSIDÉRANT que pour les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, le financement temporaire est initié par cette dernière, sur son crédit;

CONSIDÉRANT que le financement temporaire des projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures doit périodiquement être transféré auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, au nom du Centre de services scolaire de la Baie-James, à la demande de la Société québécoise des infrastructures;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun, à cet effet, d'autoriser ce régime d'emprunts et d'en approuver les conditions et modalités;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, le Centre de services scolaire de la Baie-James souhaite, dans le cadre de

ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'approuver les conditions et les modalités des emprunts soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

CONSIDÉRANT que le deuxième alinéa de l'article 83 précise que, lorsqu'il s'agit d'effectuer un emprunt à court terme ou par marge de crédit, le pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé par l'organisme, pouvant agir seul;

CONSIDÉRANT que ce régime d'emprunts doit être autorisé par le ministre de l'Éducation, conformément à la Loi sur l'instruction publique et à la Loi sur l'administration financière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reconduire toute convention de marge de crédit conclue entre le Centre de services scolaire de la Baie-James et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Gisèle Touré **ET RÉSOLU**

1. **QUE**, sous réserve de l'autorisation requise du ministre de l'Éducation, le Centre de services scolaire de la Baie-James soit autorisé à instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer la part subventionnée, par le ministre de l'Éducation, de ses projets d'investissement, notamment les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (les « Projets »), selon les limites et caractéristiques suivantes :
 - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 513-2022 du 23 mars 2022, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - b) les emprunts effectués par marge de crédit seront réalisés en vertu de la convention de marge de crédit conclue avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, conformément aux conditions et aux modalités qui y sont établies;
 - c) le montant des emprunts à contracter en vertu de la marge de crédit ne devra, en aucun temps, excéder le montant autorisé de temps à autre par le ministre de l'Éducation en vertu de lettres d'autorisation qu'il délivre pour ces Projets;
2. **QUE** les Projets soient financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
3. **QUE**, pour les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, les demandes d'emprunt par marge de crédit soient initiées par cette dernière;
4. **QU'**aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 1c), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursés contractés auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
5. **QUE** le Centre de services scolaire de la Baie-James soit autorisé, sauf pour les demandes d'emprunt par marge de crédit initiées par la Société québécoise des infrastructures, à remettre au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une confirmation de transaction pour constater chaque emprunt ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur la marge de crédit;

6. **QUE**, lorsqu'une demande est initiée par la Société québécoise des infrastructures, le capital de l'emprunt par marge de crédit soit versé, à la date de l'emprunt, à la Société québécoise des infrastructures, pour et l'acquit du Centre de services scolaire de la Baie-James, en remboursement des dépenses effectuées pour les projets d'investissement du Centre de services scolaire de la Baie-James, dont la gestion lui a été confiée;
7. **QUE** l'un ou l'autre des dirigeants suivants : le directeur général, la directrice du Service des ressources financières et la directrice du Service des ressources humaines, du Centre de services scolaire de la Baie-James, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, pour et au nom du Centre de services scolaire de la Baie-James, à signer la convention de marge de crédit, à consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit;
8. **QUE** l'un ou l'autre des dirigeants suivants : le directeur général, la directrice du Service des ressources financières et la directrice du Service des ressources humaines, du Centre de services scolaire de la Baie-James, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, pour et au nom du Centre de services scolaire de la Baie-James, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute confirmation de transaction nécessaire pour conclure un emprunt par marge de crédit ou effectuer un remboursement sur cette marge;
9. **QUE** la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sécurité de l'information – nomination d'un coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI)

RÉSOLUTION CA-0203-22

CONSIDÉRANT la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGRI), la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale (DSIG) et l'approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information (ASGSI);

CONSIDÉRANT la volonté du ministère de l'Éducation d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de Mme Esther Levasseur, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières et informatiques, qui agit à titre de personne responsable de la sécurité de l'information (RSI) et qui représente le Centre de services scolaire de la Baie-James en matière de sécurité de l'information auprès du dirigeant réseau de l'information (DRI);

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de confier les responsabilités de coordination sectorielle à la personne qui assume les fonctions d'analyste informatique au Service des ressources informatiques;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Bianca Tremblay **ET RÉSOLU** de nommer M. Dominic Imbeault pour agir à titre de coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI).

ET de déléguer au directeur général, la possibilité de nommer un substitut au coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI-substitut).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Politique
relative aux
frais de
déplacement
–
amendement**

RÉSOLUTION CA-0204-22

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la *Politique relative aux frais de déplacement*;

CONSIDÉRANT que les parties concernées ont été consultées sur le projet;

CONSIDÉRANT que ce dossier doit faire l'objet d'une autorisation par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général et de la directrice du Service des ressources financières d'amender ladite politique;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jessica Goulet **ET RÉSOLU** d'amender la *Politique relative aux frais de déplacement*, telle que proposée au conseil d'administration, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2022-2023-049.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 13 - RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Mme Jacynthe Allaire, porte-parole et membre substitut du comité de gouvernance et d'éthique, fait le suivi des points traités lors de la rencontre tenue le 17 octobre 2022.

**Formation
du comité de
vérification –
modification**

RÉSOLUTION CA-0205-22

CONSIDÉRANT la résolution CA-0183-22 adoptée le 31 août 2022;

CONSIDÉRANT la démission de Mme Annie Gaudreault, effective le 2 août 2022;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer ce membre sur le comité;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Gisèle Touré **ET RÉSOLU** que le comité de vérification soit formé des membres suivants :

- Gisèle Touré
- Bianca Tremblay
- Lyne Grenier
- Poste vacant (1)

ET que le quorum soit fixé à deux (2) membres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Formation
du comité de
gouvernance
et d'éthique -
modification**

RÉSOLUTION CA-0206-22

CONSIDÉRANT la résolution CA-0198-22 adoptée le 19 octobre 2022;

CONSIDÉRANT la démission de Mme Geneviève Huard, effective le 27 septembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer ce membre sur le comité;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jessica Goulet **ET RÉSOLU** que le comité de gouvernance et d'éthique soit formé des membres suivants :

- Elizabeth Renaud
- Julie Néron
- Postes vacants (2)

ET que le quorum soit fixé à deux (2) membres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Formation
du comité
des
ressources
humaines –
modification**

RÉSOLUTION CA-0207-22

CONSIDÉRANT la résolution CA-0198-22 adoptée le 19 octobre 2022;

CONSIDÉRANT la démission de Mme Geneviève Huard, effective le 27 septembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer ce membre sur le comité;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Bianca Tremblay **ET RÉSOLU** que le comité des ressources humaines soit formé des membres suivants :

- Marie-Claude Brousseau
- Jacynthe Allaire
- Guylaine Fortin
- Poste vacant (1)

ET que le quorum soit fixé à deux (2) membres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 17 - RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Mme Marie-Claude Brousseau, porte-parole du comité des ressources humaines, fait le suivi des points traités lors de la rencontre tenue le 17 octobre 2022.

**Politique
relative à la
reconnais-
sance du
personnel –
adoption**

RÉSOLUTION CA-0208-22

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter la *Politique relative à la reconnaissance du personnel*;

CONSIDÉRANT que les parties concernées ont été consultées sur le projet;

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines s'est réuni le 17 octobre 2022, pour procéder à l'analyse complète du dossier;

CONSIDÉRANT la présentation faite aux membres du conseil d'administration par Mme Marie-Claude Brousseau, porte-parole du comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que ce dossier doit faire l'objet d'une autorisation par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des ressources humaines d'adopter ladite politique;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sabin Fortin **ET RÉSOLU** d'entériner la recommandation du comité des ressources humaines et d'adopter la *Politique relative à la reconnaissance du personnel*, telle que proposée au conseil d'administration, dont copie est déposée en annexe sous le numéro 2022-2023-050.

ET d'abroger la *Politique relative aux civilités, aux témoignages de reconnaissance et aux événements sociaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 19 – RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général, M. Michel Laplace, fait rapport de sa délégation aux membres du conseil d'administration.

POINT 20 - CLIENTÈLE OFFICIELLE 2022-2023 – PRÉSENTATION

Mme Bianca Tremblay, directrice du Service de l'enseignement et des services complémentaires, présente le portrait de la clientèle scolaire officielle pour l'année 2022-2023, lecture faite au 30 septembre 2022.

POINT 21 - PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR) – SUIVI DES TRAVAUX

Le directeur général, M. Michel Laplace et Mme Bianca Tremblay, directrice du Service de l'enseignement et des services complémentaires, font le suivi des travaux en cours, en lien avec la mise à jour du PEVR.

POINT 22 - RÉUSSITE DES ÉLÈVES EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ) – PRÉSENTATION

Mme Bianca Tremblay, directrice du Service de l'enseignement et des services complémentaires, présente les statistiques de juin 2022 en ce qui concerne la réussite

des élèves en formation générale des jeunes pour les épreuves obligatoires, les épreuves uniques et les matières de base. Quelques questions sont soulevées et répondues.

POINT 23 – CORRESPONDANCE

La correspondance en provenance de la Fédération des centres de services scolaires du Québec sera transmise aux membres, par courriel, de façon hebdomadaire.

POINT 24 – COMITÉ DE PARENTS

Mme Lyne Grenier, secrétaire générale, présente l'état de situation au 18 octobre 2022. Le comité de parents tiendra sa première rencontre le 26 octobre 2022.

POINT 26 – PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

**Levée de la
séance**

RÉSOLUTION CA-0209-22

CONSIDÉRANT que les points à l'ordre du jour ont tous été traités;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jessica Goulet **ET RÉSOLU** de procéder à la levée de la séance, il est 20 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jacynthe Allaire,
Présidente

Lyne Grenier,
Secrétaire générale